



David Guimont



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME
DU-PORTAGE**



MOT DU CONSEIL

Par Pascale Brouillette

Chères Portageoises,
Chers Portageois,

Le printemps est bel et bien arrivé dans notre municipalité, les bernaches sont là pour nous le rappeler, les premières fleurs dans nos plates-bandes aussi.

C'est le temps de laisser pousser les nouvelles pousses et de ne pas oublier de laisser grandir les pissenlits afin que nos amis les abeilles puissent se nourrir avec ce premier pollen. Alors, c'est encore un défi cette année, pas de tonte avant le 1 er juin !

Pour ceux qui désirent planter de nouvelles essences d'arbres chez eux et verdir un peu plus notre municipalité, il y aura une distribution d'arbres au garage municipal le 20 mai prochain.

Qui dit printemps, dit aussi nouveauté dans notre municipalité. Surveiller les travaux de la phase 1 du projet de vélo de montagne, qui débiteront dès la fonte des neiges, près du Chalet des sports. Si ça vous tente de vous joindre pour réaliser quelques travaux, nous aurons besoin de bénévoles!

Finalement, j'en profite justement pour remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans notre belle municipalité. Vous serez prochainement invités à vous joindre à un 5 à 8 organisé spécifiquement pour vous . C'est donc un rendez-vous !

Pascale Brouillette, conseillère

INFO : 418 862-9163, poste 225
Inscription en ligne
Saison estivale 2023

Jeudi 18 mai à partir de 9h sur Qidigo:
Camp de jour pour les résidents

Vendredi 26 mai à partir de 9h sur Qidigo:
Cours de natation, camp de jour et soccer pour tous

SAMEDI 13 MAI
RAMASSAGE DE DÉCHETS SAUVAGES

**RALLIEMENT AU CHALET DES SPORTS,
200 CÔTE DE LA MER**

HORAIRE
9 H À 13H30
12 ANS ET PLUS

DÎNER COMPRIS

MATÉRIEL À APPORTER

- GANTS
- BOTTE DE CAOUTCHOUC
- VÊTEMENTS CHAUDS
- CHAPEAU, CRÈME SOLAIRE

PARCOURS

- BORDS DES ROUTES EST-OUEST DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE
- CÔTE DE LA MER

SÉANCE DU CONSEIL : 1^{ER} MAI

La séance se tiendra en présentiel à la salle Gilles-Moreau au 200, côte de la Mer, **lundi 1er mai à 19 h 30**. Les points suivants seront abordés :

- Adoption du Règlement numéro 2023-03-437 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme ;
- Adoption du Règlement 2023-06-440 sur la sécurité et prévention des incendies ;
- Adoption Règlement relatif à la démolition d'immeubles 2023-07-441 .

DEMANDE DE PERMIS ET INFORMATION

Dorénavant, toutes les demandes de permis et toutes les demandes d'information concernant l'**urbanisme** se font toutes **en ligne** sur le site Internet municipal. ([onglet en haut à droite sur la page d'accueil](#)).

Si vous avez besoin de rencontrer l'inspectrice, contactez la réception au 418 862-9163, poste 221 pour cédule un rendez-vous. Voici son horaire : lundi de 10 h à midi, mercredi de 14 h à 16 h et de 10 h à midi.

OUVERTURE DU SITE DE DÉPÔT VERT

Le site de dépôt vert est maintenant ouvert à la population portageoise. Y déposer que des **BRANCHES, GAZON ET FEUILLES**.

CONTENANTS DE PEINTURE

Saviez-vous que vos contenants de peinture, qu'ils soient faits d'acier ou de plastique, sont 100 % recyclables?

Assurez-vous qu'il ne reste pas de peinture dans votre contenant en enlevant l'excédent à l'aide d'un pinceau. Faites-le sécher pendant 24 h. Déposer séparément le contenant et son couvercle dans votre bac de recyclage!



Il reste de la peinture dans votre contenant ?

Un contenant dans lequel il reste de la peinture, même si ce n'est qu'un quart, n'est pas considéré comme vide. Afin de vous en départir, laissez la peinture dans son [contenant d'origine avec l'étiquette](#) et rapportez-la chez un de nos partenaires (quincailleries, écocentres ou à votre point de dépôt municipal).

Pour en savoir davantage : <https://www.ecopeinture.ca/produits-acceptes/#contenant-vidé> .

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Seuls les propriétaires qui auront reçu un avis de vidange **par la poste** verront leur fosse vidangée par la compagnie Campor, entre le 15 mai et le 19 juin 2023.



REEMPLACER L'ASPHALTE DE NOS ENTRÉES

Vous voulez un nouveau stationnement ou remplacer l'asphalte de celui existant? Vous pensez à la solution facile : l'asphalte. Mais vous êtes conscient que l'asphalte est constitué de pétrole, cause des problèmes de ruissellement et, par sa couleur, devient un îlot de chaleur.

Vous cherchez quelque chose d'écologique. Évidemment, vous pouvez mettre du concassé. Mais, l'hiver, ce n'est pas pratique. Il y a aussi les pavés de béton qui laisseront pénétrer l'eau dans le sol. Cependant, à moyen terme, différentes particules pénétreront dans les espaces et deviendront progressivement imperméables. Dans les deux cas, on diminue le risque d'îlot de chaleur.

Mais il y a aussi les pavés végétalisés ou pavage perméable ou dalles à gazon constitués de plastique ou de caoutchouc recyclés ou encore de béton. Il s'agit d'alvéoles qui maintiennent le sol, même en pente et à l'intérieur desquelles on met de la terre et des plantes couvre-sols comme du thym et qui ne demandent pas d'entretien. Une solution beaucoup plus écologique.

Les compagnies Maçonnex et Les Dalles Vertes offrent des produits intéressants. Plus de détails sur : www.ecohabitation.com

Michel Samson, président du comité consultatif en urbanisme

AVENIR DE L'ÉGLISE : ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Depuis quelques mois, un comité, formé de représentants de la Fabrique, de la Municipalité, appuyés par un citoyen et l'agente de développement de la MRC, réfléchit à l'avenir de notre église. Jusqu'à présent, il a été convenu que la Fabrique transférerait la propriété de l'église à la municipalité et conserverait un espace pour le culte pour une durée de 5 ans, renouvelable.

De son côté, la municipalité entrevoit l'utilisation des espaces à des fins communautaires. On pense entre autres à un dépanneur-café, une petite salle multifonctionnelle, un espace créatif, etc... Le comité souhaite entendre les citoyens sur d'autres usages possibles de ces espaces. À cette fin, une assemblée de consultation se tiendra **lundi le 12 juin à 19 h à la salle Gilles-Moreau**.

Vos idées sont les bienvenues. Pour nous permettre de bien préparer la rencontre, nous apprécierions que vous nous fassiez part de votre intention d'y participer **d'ici le 2 juin** au bureau de la municipalité au 418 862-9163, poste 221 ou par courriel à : reception@notre-dame-du-portage.ca.

MAI
MOIS DE L'ARBRE
ET DES FORÊTS

Distribution d'arbres le 20 mai 2023

Lieu : garage municipal, 560 route de la Montagne
Heure : 8 h 30 à midi

LE BOIS, ENRACINÉ
DANS NOTRE QUOTIDIEN



NOUVEAU RÈGLEMENT DE PRÉVENTION INCENDIE

La municipalité adoptera le 1er mai un nouveau **règlement de prévention** afin de diminuer le risque d'incendie sur son territoire. Cet outil permet aux pompiers de vérifier et de conseiller adéquatement les citoyens lors des visites annuelles de prévention résidentielles.

Entreposage des cendres chaudes

Il est interdit de disposer des cendres dans un bac roulant, une boîte à déchets, une poubelle ou un conteneur en acier dans les sept (7) jours suivant leur enlèvement d'un appareil de combustion. Les cendres doivent être entreposées dans des contenants métalliques couverts et déposés sur un plancher non combustible, à l'écart des matériaux combustibles et entreposées immédiatement à l'extérieur à plus d'un (1) mètre d'un bâtiment ou de tout élément combustible.



Conduit d'évacuation de sècheuse

Les conduits d'évacuation de sècheuses doivent être installés conformément aux recommandations du fabricant et déboucher directement à l'extérieur des bâtiments et être maintenus exempts de toute obstruction. Les conduits d'évacuation de sècheuses doivent être en métal.



Accumulation de matières combustibles

Est interdite la garde ou le dépôt sur, autour ou dans un immeuble, des matières combustibles ou nuisibles en raison de leur quantité ou de leur emplacement et présentant un risque d'incendie ou nuisant potentiellement à son combat.



Feux d'artifice en vente libre

« L'utilisation de pièces pyrotechniques en vente libre est interdite sur le territoire de la municipalité sans l'obtention d'un permis auprès de l'Autorité compétente conformément au chapitre V du présent règlement de prévention incendie » .



Le permis est gratuit et la demande doit être faite auprès du Service de sécurité incendie au 418 867-6691 ou par internet : <https://portail.villerdl.ca/permis/feu/artifice>

Installations électriques

Les panneaux de distribution, les boîtes de sortie ou de jonctions doivent être munis d'un couvercle approuvé en vertu du Code de construction du Québec, Chapitre V, Électricité ou d'un socle d'appareil d'éclairage selon le cas. Les boîtes, les coffrets, les garnitures, les luminaires et les douilles de lampes doivent être solidement fixés conformément au Code de construction du Québec, Chapitre V, Électricité. Les pièces et les appareils alimentés par chaque disjoncteur ou fusible doivent être indiqués à l'intérieur de tout panneau de distribution. Des passages et des espaces libres doivent être prévus et libérés de tout entreposage d'au moins un (1) mètre autour du panneau de contrôle, de distribution et de commande ainsi que de tout équipement électrique. L'accès au panneau de contrôle doit être dégagé de façon à permettre un accès facile et rapide aux personnes autorisées.



Bonbonne de propane

Les bonbonnes de propane de 20 lb et plus ne doivent pas être gardées ou entreposées à l'intérieur d'un bâtiment.



Feux extérieurs

Les feux extérieurs sont interdits sur le territoire de la municipalité. Les feux autorisés sont ceux allumés dans un foyer muni d'un pare-étincelles conforme. Sont autorisés avec permis, les feux de joie et les feux de branchages. Le permis est gratuit et la demande doit être faite auprès du Service de sécurité incendie au 418 867-6691 ou par internet :



<https://portail.villerdl.ca/permis/feu/brulage>

ERIC DESCHÊNES, TPI-CFEI

Chef à la prévention

Service de sécurité incendie

553, rue Lafontaine, C.P. 37

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7

418 867-6691 ou eric.deschenes@villerdl.ca

MAI 2023

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
	1 CM	2	3	4	5	6
7	8 CCU	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN 2023

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
				1	2	3
4	5 CM	6	7	8	9	10
11	12 CCU	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Ordures ménagères	Bibliothèque	Bureau fermé, fête des Patriotes
Matières recyclables	CM Conseil municipal	Collecte d'encombrants 29 mai
Matières organiques	CCU Dépôt des demandes	VENTE DE GARAGE 10 et 11 juin

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

560, route de la Montagne
 Notre-Dame-Du-Portage (Québec) G0L 1Y0
 Tél. : 418 862-9163 Fax. : 418 862-5240
 municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca
 Municipalité Notre Dame du Portage

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

(édifice municipal, 560, route de la Montagne)
 Mardi de 13 h à 14 h, Mercredi 19 h à 20 h
 Samedi de 10 h 30 à 12 h

Pour demander un titre précis :

- par courriel à biblio.portage@crsbp.net ;
- par téléphone au 418 862-9163, poste 260 ou poste 221 à la réception de la municipalité durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Madeline Lepage, responsable : 418 862-4670

Le comité de bénévoles de la bibliothèque de St-André invite gracieusement les familles de Notre-Dame-du-Portage à assister à une pièce de théâtre pour les enfants de 3 à 6 ans.

La pièce de la troupe

« Bouches Décousues », s'intitule « *Le petit capuchon rouge* »

L'évènement aura lieu samedi 13 mai à 10 h, à l'école Les Pèlerins, 6 Chemin de la Madone, St-André.



Veuillez confirmer votre présence au 418 493-2811 ou par courriel: biblio.andre@crsbp.net.

HORAIRE

BUREAU MUNICIPAL

LUNDI, MERCREDI et JEUDI
 de 8 h 30 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

MARDI FERMÉ AU PUBLIC
 VENDREDI 8 h 30 à midi

RÉPERTOIRE MUNICIPAL 418 862-9163

Directrice générale/greffière-trésorière, Line Petitclerc	p. 222
Greffière-trésorière adjointe, Nadine Caron	p. 224
Secrétaire-réceptionniste, commis-comptable, Rachel Bolduc	p. 221
Adjointe administrative et aux communications, Lise Lavoie	p. 229
Inspectrice municipale, Stéphanie Cyr-Massé	en ligne
Coord. entretien, parcs, bâtiments, voirie, Fernand Dumont	p. 227
Coord. projets, parcs, bâtiments, voirie, Keven Desjardins	p. 235
Coord. aménagement, urbanisme et dév. Benoit Rheault	p. 233
Loisirs, culture et vie communautaire, Alexis Malo-Leroux	p. 225
Bibliothèque, Madeline Lepage	p. 260
Chalet des sports	418 605-9252



Bureau de poste :
 512, route du Fleuve

418 860-2385